



Bourges le 22 avril 2024

Monsieur le préfet,

Lors des récentes manifestations, des agriculteurs ont commis des dégradations dans Bourges principalement sur le domaine public.

De nombreux ronds-points ont été saccagés, la cité de Lariboisière a été souillée par le dépôt de lisier, de paille, de pneus et autres déchets ainsi que des jets de pommes occasionnant des détériorations (marches du parvis et du muret de la rampe pour les personnes à mobilité réduite, vitres maculées...)

De nombreux axes routiers et accès aux services ont été bloqués, empêchant ainsi la liberté de circulation de l'ensemble des citoyens.

Vous avez décidé, sauf erreur de notre part, de ne pas porter plainte contre ces actes.

Nous sommes compréhensifs vis-à-vis de la profession agricole et conscients des difficultés que traversent actuellement certains agriculteurs et de la détresse qui les touche.

Cependant, nous souhaiterions attirer votre attention sur la situation de cinq membres de l'union locale CGT de Saint-Florent-sur-Cher poursuivis pour dégradation de biens destinés à l'utilité publique et entrave à la circulation lors d'une manifestation contre la réforme des retraites en mars 2023 et dont le procès est renvoyé au 16 octobre 2024.

En effet, la Direction Interdépartementale des Routes Centre Ouest a déposé une plainte à leur encontre pour les dégradations commises sur la RN151.

Si de tels actes sont condamnables, l'union syndicale CGT de la DDT du Cher vous demande de faire preuve d'autant de clémence quand il s'agit de militants syndicaux que d'agriculteurs dans un souci d'équité et en appelle à votre autorité pour réparer cette injustice.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez, monsieur le préfet, à ce courrier.

Les représentants de l'US CGT de la DDT du Cher

Copie : Directeur DDT 18, UD 18 CGT, SNPTAS CGT, FNEE CGT, UFSE CGT